

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS53

AMENDEMENT

présenté par

Mme Duby-Muller, Mme Gruet, M. Descoeur, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup,
M. Tryzna, M. Duparay, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Portier,
Mme Fruchon, M. Boucard, Mme Bonnivard, M. Hetzel et M. End

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
